

Alertes à la bombe : tentative islamiste pour contrecarrer la police lors des JO-Paris ?

écrit par Jacques Martinez | 20 octobre 2023





Cette curieuse épidémie d'alertes à la bombe...

-168 en milieu scolaire depuis la rentrée 2023 ! Avec un record national pour le Val-de-Marne !

Sans oublier celles bloquant les aéroports ! Plutôt que jeu de gamins endoctrinés, ne serait-ce pas un plan sataniquement élaboré par des filières terroristes islamistes installées chez nous ?

En notre merveilleux pays d'accueil de gens dont plus aucun autre pays ne veut telle la famille tchéchène de l'assassin du professeur Dominique Bernard à Arras, Mohamed Motouchkov, cet enfant aidé financièrement, hébergé et éduqué par la France sur laquelle et donc sur nous, il a vomi grâce, entre autres, à l'aide du MRAP et de la CIMADE (1), sa haine de notre civilisation. Pourvu que son procès ne soit pas présidé par un magistrat du Syndicat de la Magistrature !

Plan islamiste destiné d'une part à neutraliser les forces de police et, d'autre part, à les gêner en ralentissant

ainsi les enquêtes concernant précisément la lutte anti-terroriste ?

Et accessoirement pour créer une peur au sein de notre population...

Il est donc urgent de sanctionner sévèrement les auteurs de ces appels mais ni dans dix ans, ni dans un an mais en quelques semaines donc en « comparution immédiate » ! C'est déjà le cas au tribunal de Créteil (Val-de-Marne) -voir précisions plus loin- pour deux jeunes « présumés » auteurs de fausses alertes à la bombe !

D'autant qu'outre des condamnations de "petits" auteurs de fausses alertes, cela peut nous faire espérer qu'en outre, cerises sur le gâteau -ou, plus de circonstance, cerises sur le cuissot de porc !-

que soient ainsi démantelée au moins une filière d'islamistes ! Et , allez, soyons généreux, nous ne protesterons pas s'il y en a plusieurs de mises hors du marché voire hors d'état de marcher... sur nous !

Pour le Val-de-Marne, ce « département en pointe en ce domaine délictueux » département qui s'en serait passé, lui qui, après 35 ans de Présidence communiste, est parvenu à se doter il y a peu, en 2021, d'une majorité de droite avec pour Président un LR, Olivier Capitanio ! Ce que n'a pas encore fait, mais on peut toujours espérer, sa voisine la Seine-Saint-Denis, peu enviable mais célèbre « 9-3 », dominée par un parti : LFI ! Lui, plutôt proche des malheureux islamistes !

C'est donc dans le Val-de-Marne, l'un des trois départements « enserrant étroitement » ou, si vous préférez, « enlaçant amoureusement » notre chère capitale Paris, que les petits malins ou les grands futés, battent des records soit de stupidité, soit, plus grave et donc plus inquiétant, de stratégie terroriste.

Comme le rapportait le 16 octobre le quotidien d'Île-de-

France 94.citoyens.com :

« Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, plus de 25 établissements scolaires du Val-de-Marne ont été visés par plus d'une quinzaine de fausses alertes à la bombe, fait savoir le Parquet de Créteil dans un communiqué annonçant plusieurs interpellations. »

Ce Parquet allant jusqu'à déplorer *« Les évacuations préventives des élèves et personnels sont venues perturber gravement le fonctionnement des collèges ou lycées concernés. Surtout, des moyens policiers exceptionnels ont dû être mobilisés, au détriment d'autres enquêtes judiciaires ou d'opérations de voie publique : fouilles des locaux par des équipes cynophiles pour lever les doutes, investigations techniques et téléphoniques, recoupements d'informations... »*

Un exemple d'interpellation rapide grâce à la réaction du Parquet et des polices du Val-de-Marne, exemple toujours dans 94.citoyens.com : le 10 octobre, alerte à la bombe au lycée Paul Bert de Maisons-Alfort et dès le 11, interpellation à 125 km de là, dans un foyer pour jeunes à Rouen d'un ado de 15 ans mais pas des plus blancs (précision : je ne parle que de ses problèmes avec la justice... Pour le reste, je n'en sais rien). **94.citoyens rapporte les précisions du Parquet :**

« Ancien élève du lycée, il a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Déjà connu de la justice, il est placé sous contrôle judiciaire depuis septembre 2022 dans un dossier distinct. » Il comparaitra devant le juge des enfants le 29 novembre et encourt une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans et demi d'emprisonnement et 37 500 € d'amende. Deux autres mineurs, âgés de 15 et 16 ans, ont été déférés le 9 octobre dernier pour d'autres fausses alertes à la bombe le 5 octobre. Ils comparaitront pour leur part le 15 novembre. »

Ne serait-il pas souhaitable que mes autres confrères journalistes, en particulier ceux des « grands médias », informent largement les Français -et donc également les « terroristes en herbe »- sur ces mises sous contrôles judiciaires et sur les risques judiciaires que les intéressés encourent ? Il faut espérer qu'ils n'auront pas « la chance » de tomber sur des juges affiliés au Syndicat de la Magistrature et, si c'était le cas, le Ministre de la Justice ne pourrait-il pas mettre, à ces dates, ces juges SM en « arrêt maladie » ? (Dois-je le préciser ? Je-plai-san-te !) car, peut-être, que certains petits malins plus tièdes que les autres, se retiendront de diffuser sur le net les messages d'alerte du genre :

« Notre soldat (va) se faire exploser avec une bombe dans son sac à dos »

ou *« nous sommes prêts à faire des victimes à l'intérieur ou à l'extérieur »* de votre établissement.



Et s'il n'y avait que les établissements scolaires ! Mais les aéroports internationaux ou régionaux sont, eux aussi, la cible des « harceleurs bombeurs » !...

Un « bombeur » est, selon le Petit Robert, depuis 1984, « une personne qui fait des inscriptions à la bombe » certes, ajoute le dico, « sur les murs » ! Sauf que, 40 ans après, les murs ont mué en écrans d'ordinateur ou de téléphone pour réseaux sociaux ! Ainsi, si un tag à la bombe de peinture

n'est visible que sur un seul mur, là, le mur de l'auteur, c'est-à-dire son ordinateur ou son téléphone en génère des milliers voire des millions d'autres ! **D'où mon souhait d'une justice sans aucun état d'âme, rapide et maximale !** Avec, en outre, pour les auteurs reconnus coupables, le remboursement des frais qu'a occasionné leur « plaisanterie » ou, pire, leur « acte perpétré en relation avec une organisation terroriste » ! Et même s'ils ne peuvent rembourser que quelques euros chaque mois, qu'ils versent cette somme jusqu'à la fin de leur vie. Ainsi, chaque mois, la France se rappellera à eux !

Pour ce qui est des aéroports, pour la seule journée de jeudi, ce ne sont pas moins de 14 aéroports de l'hexagone (voir carte ci-jointe) qui ont dû interrompre des heures durant les décollages et détourner des avions vers d'autres aéroports à cause d'une fausse alerte à la bombe !



Vous imaginez la même opération -alors bien mieux organisée par une cellule terroriste !- durant les JO de Paris !!! D'ailleurs qui peut dire que ces fausses alertes « type 2023

» ne sont pas des entraînements pour les JO 2024 ??? Les athlètes s'entraînent bien en ce moment, pour quelle raison les terroristes ne s'entraîneraient-ils pas eux aussi ???

Et pourquoi « seulement » des alertes pour lycées ou aéroports ? Que se passera-t-il si des hôpitaux ou des maternités subissent le même harcèlement ?

Autre hypothèse : les terroristes attendent que les autorités décident de ne plus tenir compte de ces fausses alertes à la bombe, pour déclencher une série d'attentats qui, ainsi, auront plus de chance de réussir puisque, même si quelqu'un bien informé de cet attentat voudra l'annoncer, il ne sera pas cru et... Boum !

Avec un Président qui collectionne, surtout depuis sa première élection présidentielle, les « CE-LA-N-EST-EN-CO-RE-JA-MAIS-AR-RI-VÉ-EN-FRAN-CE-! », il faut s'attendre à tout ! Même à une telle hypothèse... Et les policiers chargés de la sécurité sur le territoire de la France, c'est-à-dire chargés de NOTRE sécurité, doivent tenir compte de l'aura - pas toujours bénéfique- de notre Président, pour peaufiner et mettre la dernière touche à leurs plans anti-terroristes durant les JO de Paris-2024... « JO » que je ne vois pas se métamorphoser en... « JOie » !

(1)Voir RR du 18 octobre :

[Arras : à quand l'inculpation des associations pro-migrants pour complicité d'assassinat ?](#)

JACQUES MARTINEZ, journaliste, [ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...